



CONSIGNES POUR UN HIVER SANS TRACAS.

La préparation de nos véhicules pour l'hiver tire à sa fin. Des pneus d'hiver, des balais à neige et des pelles sont installés ou offerts dans chacun d'entre eux. Déjà, l'hiver est à nos portes et de nouvelles habitudes seront bientôt de mise. Voici quelques consignes faciles à respecter pour traverser la saison froide avec le sourire...

CHUTES DE NEIGE S'il y a averse ou tempête de neige, nous vous rappelons que vous sortez à vos risques. Habituellement, la Ville ou le propriétaire des divers stationnements enlève la neige des allées centrales dans les heures qui suivent. Le délai peut cependant parfois être d'un ou de deux jours. Dans tous les cas, s'il reste de la neige, **vous êtes responsable de dégager le véhicule** que vous souhaitez utiliser. Si vous vous embourbez, Communauto ne pourra vous venir en aide et il vous sera interdit d'abandonner le véhicule à un endroit prohibé (tout comme si c'était le vôtre). Le fait d'utiliser un véhicule en hiver implique également que vous devrez vous débrouiller pour rapporter celui-ci à son site de stationnement habituel au retour. Au besoin, vous devez vous attendre à devoir pelleter ou à prolonger votre réservation le temps nécessaire (à vos frais).

ESSENCE ET VITRES La règle exige que le réservoir d'essence soit rempli **au moins à la moitié au retour du véhicule**. Il faut remplir le réservoir de liquide lave-vitre si vous le mettez à sec. Lorsque vous faites le plein, il est plus pertinent que jamais de nettoyer les vitres tout autour du véhicule. Il est préférable de ne pas aller au lave-auto lorsque le temps est glacial.

VENTILATION Pour combattre la condensation de façon efficace, il faut régler la manette sur l'admission d'air extérieur plutôt que sur la recirculation. Sinon, les vitres intérieures resteront couvertes de buée.

SÉCURITÉ Pour des raisons de sécurité, il importe de déneiger complètement le véhicule au départ : capot, toit, phares et grillage.

FONCTIONNEMENT DU MOTEUR À L'ARRÊT Il est interdit, dans plusieurs municipalités du Québec, de laisser le moteur fonctionner plus de trois minutes à l'arrêt. Dans le cadre de la mission environnementale de Communauto, nous comptons sur vous pour être des citoyens modèles. Aidez-nous à donner l'exemple !

SECOUER PIEDS ET TAPIS Nous ne pouvons vider pour vous la neige ou l'eau qui s'accumule sur les tapis. À cet égard, votre collaboration est essentielle.

ESSUIE-GLACES C'est la responsabilité de l'abonné, au départ, de déglacer les essuie-glaces lorsqu'il utilise un

véhicule. Si vous négligez de le faire et s'ils sont restés allumés la veille, le démarrage activera le moteur des essuie-glaces, qui essaiera de faire bouger les lames coincées dans la glace, ce qui peut causer un bris, à vos frais !

FREINER EFFICACEMENT GRÂCE AUX FREINS ABS

La plupart de nos véhicules sont équipés de frein antiblocage (ABS).

Si vous ressentez une vibration dans la pédale de frein lorsque vous freinez sur une chaussée glissante, c'est probablement que le dispositif antiblocage est à l'œuvre. Cette vibration est tout à fait normale.

COFFRET À CLÉS Il peut arriver, à l'occasion, qu'une mince couche de glace due à la condensation se forme entre la porte et le boîtier du coffret. Dans un tel cas, il est plus difficile de tourner la clé dans la serrure. Il suffit, la plupart du temps, d'exercer une pression sur la porte, tout en tournant la clé, pour régler le problème. Si la porte reste collée sur le boîtier, tirez-la en utilisant le rabat qui protège la serrure pour vous donner une meilleure prise. N'ayez pas peur de tirer fort, les coffrets sont du genre « coffre-fort »... N'oubliez pas qu'en vertu de nos règlements, le véhicule reste sous votre responsabilité tant que la clé n'y a pas été redéposée. En cas de difficultés, il est donc de votre devoir de communiquer avec un responsable de Communauto et non pas de quitter les lieux sans nous avoir consultés au préalable, comme cela arrive malheureusement parfois.

DÉMARRAGE Les nouveaux conducteurs ou les conducteurs occasionnels devraient relire les rudiments de l'art du démarrage par temps froid dans le manuel du propriétaire qui se trouve dans le coffre à gants de toutes les voitures. Souvenez-vous qu'il faut éviter d'accumuler les tentatives infructueuses, et s'y prendre de la bonne façon dès le premier essai. Deux éléments sont essentiels pour éviter les pannes : un véhicule en bon état (vous pouvez compter sur nous), et un démarrage bien fait (on compte sur vous).

... ET SOYEZ PRUDENT! C'est en hiver que se produit la vaste majorité des collisions et accrochages sur la route. On ne le dira donc jamais assez : il faut être prudent, réduire sa vitesse, freiner bien à l'avance et ne pas se mettre à la merci des plaques de glace sournoises cachées sous la neige.

VÉHICULES AUTO-MOBILE (LSI)

Cet hiver, nous demandons aux usagers Auto-mobile d'éviter de garer les véhicules dans les zones de déneigement, clairement identifiées par des panneaux oranges installés par la Ville, et de garer dans les zones déjà déneigées si possible. Lors de tempêtes, des instructions spécifiques seront communiquées aux usagers afin de bien les informer de la promotion OPÉRATION DÉNEIGEMENT (minutes créditées et/ou tarif réduit).

RÉSERVATIONS DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez noter que les tarifs de « haute saison » s'appliqueront, durant la période des Fêtes, chez nos « loueurs associés » partenaires de l'Inter-réseau. Plus vous réserverez tôt, plus grandes seront vos chances d'obtenir un véhicule dans les catégories les plus économiques (ou d'obtenir un véhicule tout court). D'autres conditions (telles qu'un nombre minimal de jours de réservation) pourront également s'appliquer, selon la politique en vigueur au moment de la réservation.

Restrictions à Noël et au jour de l'an

Les restrictions qui suivent ne s'appliquent que dans les régions de Montréal et de Québec.

Dans le but de maximiser la disponibilité des véhicules, les réservations au tarif *Longue distance* qui incluent les 24 et 25 décembre ou les 31 décembre et 1^{er} janvier seront autorisées avec nos véhicules uniquement pour les réservations de 4 jours et plus. Les réservations plus courtes incluant ces journées seront donc possibles uniquement au tarif de base de votre forfait ou redirigées chez les loueurs participants.

Par mesure d'équité, une pénalité de A50 (50 % du coût du temps de la portion annulée du trajet) s'appliquera si un trajet incluant la journée de Noël ou celle du Jour de l'An, ou la veille de ces journées, accordé au tarif *Longue distance* est raccourci en deçà de quatre jours. Cette restriction s'appliquera sans égard au délai précédant l'annulation ou le raccourcissement de la réservation.

À noter : seules les journées ou portions de journées supprimées en deçà de quatre jours seront soumises à la pénalité de A50 (par exemple un trajet de cinq jours ramené à trois ne donnera lieu qu'à un jour de pénalité et non pas deux).

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

LIGNE D'URGENCE Pour raccourcir les délais d'attente en cas d'urgence, vous devez utiliser l'option **urgence** dans le menu de notre système téléphonique. Cette option ne doit être utilisée que dans les situations suivantes, sans quoi des pénalités peuvent s'appliquer :

- Véhicule absent du stationnement ou qui ne démarre pas au moment du départ;
- Panne, problème mécanique ou accident ;
- Pour signaler votre retard (crédit possible de 10 \$ sur la pénalité applicable, à certaines conditions, si vous nous appelez);
- Stationnement inaccessible au retour du véhicule à sa station.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration !

POILS D'ANIMAUX... C'EST BÊTE! Des plaintes nous parviennent régulièrement à ce sujet. Nous demandons donc instamment aux propriétaires d'animaux de prendre les moyens nécessaires pour permettre une cohabitation paisible entre nos usagers à deux pattes et les autres. Une couverture doit toujours couvrir la banquette si vous transportez un chien. Les chats, quant à eux, doivent voyager dans une boîte de transport ou une cage. **Des pénalités seront facturées aux contrevenants.**

PUNAISE, LES MÉMOS! Quand vous placez une réservation dans RÉSERVauto, rappelez-vous de lire les éventuels mémos concernant la station ou le véhicule. Ceux-ci sont signalés par une punaise sur laquelle il vous suffit de cliquer pour en connaître le contenu. Évitez ainsi d'avoir des surprises en allant chercher un véhicule. Ces informations changent fréquemment. Si vous réservez souvent au même endroit, il est donc important de cliquer chaque fois sur cette punaise, si vous en voyez une d'affichée.

LIQUIDE LAVE-VITRE Par courtoisie pour les autres usagers, vous devez remplacer le dernier bidon si vous le videz. Tout comme l'essence, cette dépense vous sera créditée sur votre compte. **Seul le lave-vitre d'hiver (-40°) doit être utilisé, et ce, toute l'année.**

N'OUBLIEZ PAS LE FREIN À MAIN En vertu de notre Règlement, nous demandons à nos abonnés d'actionner le frein à main à la fin de l'utilisation d'un véhicule. Il vous revient donc de toujours vous assurer que le frein à main est libéré avant de démarrer. La réparation des dégâts éventuels, s'il y a lieu, sera à vos frais... SVP, soyez vigilants!

PREUVE D'ACHAT Lorsque vous achetez de l'essence (ou autre), un relevé de paiement direct ou de carte de crédit qui ne porte aucune mention du commerce où vous avez effectué votre achat et de ce que vous avez acheté ne constitue pas une preuve d'achat. La pièce justificative exigée par Communauto, aux fins de remboursement, est le **REÇU DE CAISSE**. Si celui-ci n'est pas assez explicite, vous êtes responsable de demander une facture en bonne et due forme. N'oubliez pas d'inscrire le kilométrage au compteur au moment de votre achat (obligatoire).

ZONES DANS LES STATIONNEMENTS Plusieurs stationnements qui nous servent de ports d'attache pour des stations de véhicules sont séparés en diverses zones. Gare aux contraventions! C'est à vous qu'incombe la responsabilité de respecter la signalisation en vigueur dans ces stationnements. Méfiez-vous tout particulièrement des parcomètres.

Prenez-la
laissez-la
où vous
voulez

Le nouveau service de Communauto
auto-mobilemtl.com